

Centre de Ressources, d'Expertise et de Performance Sportive



BIENVENUE AU CREPS

Dans le cadre de la loi NOTRe de décentralisation qui fait du CREPS un établissement public local de formation dans les domaines du sport, de la jeunesse et de l'éducation populaire, la mission d'accueil devient un incontournable de l'activité avec le **Haut-Niveau** et la **Formation**.

Le service Accueil du CREPS des Pays de la Loire et toutes les équipes mettent le maximum en oeuvre pour vous assurer une prestation de qualité en gérant :

- la réservation de votre repas et de votre hébergement,
- la réservation de salles de réunion de notre établissement,
- la réservation des installations sportives ou spécialisées sur Nantes,
- la réservation d'hébergements complémentaires si nécessaire auprès de nos partenaires,
- la réservation, selon vos besoins, d'activités de loisirs ou moyens de transport,
- l'organisation de matches amicaux avec des équipes locales,
- l'étude de tous vos besoins afin de vous apporter **LA solution**.



Bon séjour au CREPS !

ORGANISATION : ACCUEIL & RÉCEPTION

Présentation de l'accueil

Afin d'organiser votre venue dans les meilleures conditions, vous devrez avoir transmis à l'équipe d'accueil du CREPS des Pays de la Loire, tous les éléments nécessaires à la préparation de votre séjour (dossier de réservation, plannings, devis, contrats, chèques d'acompte, etc.)

Accueil

L'accueil est ouvert du lundi au vendredi, de 8h30 à 17h30. En dehors de ces heures et jours, les conseillers de séjours assurent ce service et disposeront de votre dossier complet afin de vérifier avec vous vos données.

- Les listings de vos chambres, les plannings de réservation de repas, de salles et d'installations sportives vous seront communiqués en amont.
- Les cartes d'accès aux chambres, au service de restauration, aux salles de réunion vous seront délivrées.

Les arrivées sont enregistrées jusqu'à 22H. Merci de nous indiquer votre horaire d'arrivée.

**Le jour de votre départ,
les chambres devront être libérées au plus tard pour 10H,
les draps défaits et déposés au centre de la chambre.**

En cas de départ en cours de journée, vos bagages pourront être laissés entre 10h et votre horaire de départ, dans des locaux mis à votre disposition.



ATTENTION !

Veillez à bien prendre connaissance des conditions d'annulation stipulées dans le contrat de réservation.

HÉBERGEMENT

Le CREPS des Pays de la Loire offre des capacités d'hébergement variables suivant son activité et notamment l'accueil des internes sportifs.

En période scolaire : environ 20 lits disponibles

En période de congés scolaires : environ 95 lits disponibles

Le CREPS des Pays de la Loire a développé des partenariats avec des structures hôtelières permettant d'accroître largement son offre d'accueil.

Les chambres peuvent être soit individuelles ou à plusieurs lits (2, 3, 4). Chaque chambre est équipée de bureaux, draps, armoires. Les sanitaires (douches et WC) se situent dans les couloirs à proximité des chambres.

**Les draps et couettes sont fournies, en revanche,
les serviettes et savons ne le sont pas.**

Le jour de votre arrivée les lits sont faits.



RESTAURATION

La qualité globale d'un accueil passe par la qualité de la restauration. C'est sur cette base que le CREPS des Pays de la Loire a choisi son prestataire et partenaire :



Tous nos repas sont préparés sur place par le chef cuisinier et son équipe. Ils tiennent compte des besoins et attentes de nos convives.

Notre restauration, s'appuyant sur une offre diversifiée, à travers un buffet d'entrées à volonté, un plateau de fromages et plusieurs choix de desserts, séduit les stagiaires. Le choix parmi deux plats chauds (viande ou poisson, légumes ou féculents) permettra à chacun de concevoir son repas.



Petit déjeuner :

Chocolat, lait chaud et froid
Thé, café, infusion
Pain frais
Choix de céréales
Biscottes
Corbeille de fruits frais
Compote de pomme
Jus de fruits
Fromage blanc
Yaourts
Beurre
Assortiment de confitures
Miel

Déjeuners et dîners :

Buffet d'entrée (crudités, salades composées, charcuterie, soupe...)
Viande ou poisson
Légumes cuits
Féculents
Un produit laitier au choix (plateau de fromage, yaourts, entremets...)
Un dessert au choix (Fruits de saison, desserts maison...)

RESTAURATION

L'offre de restauration est souple et adaptable. Vous avez la possibilité de demander des prestations de restauration diversifiées :

- repas améliorés avec service à table,
- buffets,
- cocktails,
- pique-nique,
- etc.

Des délais de commande sont à prévoir (1 semaine pour les repas améliorés et la veille au matin pour les pique-niques).

Le service accueil vous informera selon vos projets de :

- la possibilité de prévoir des horaires spécifiques selon vos besoins et la disponibilité du personnel.
- la possibilité d'ajouter des repas supplémentaires à votre demande initiale (invités, etc.) en prevenant au plus tard la cuisine avant 9h45.

Horaires du self

	Lundi au Vendredi (Hors périodes de vacances scolaires)	Samedi (Hors périodes de vacances scolaires)	Congés scolaires Dimanche Jours fériés
Petit-Déjeuner	6H45 à 8H15		7H45 à 9H15
Déjeuner	12H00 à 13h30	12H00 13H30	12H à 13H30
Dîner	19H00 à 20H30	19H00 à 20H00	



Nous vous informons que les repas réservés non consommés seront tout de même facturés.



GESTION DES SALLES

Le CREPS des Pays de la Loire dispose de :

- 4 salles de cours d'une capacité de 25 à 50 personnes (selon la configuration),
- dont une accessible aux personnes à mobilité réduite;
- 1 petite salle de réunion (8 personnes max.);
- 2 salles de cours (10 à 15 personnes).

Dans le cadre de la réservation d'un stage ou d'un séjour avec hébergement (10 personnes minimum), vous disposez d'une salle gratuite sur toute la durée du stage/séjour.

L'équipe du CREPS des Pays de la Loire installera, dans la mesure du possible, les salles selon la disposition souhaitée et mettra à disposition gracieusement les équipements nécessaires à la réussite de votre organisation (paperboards, feutres, vidéoprojecteurs, ordinateurs, etc.).

En cas de besoins supplémentaires des salles peuvent être louées (**voir tarifs en page 10**).



NOS SERVICES

L'équipe d'accueil du CREPS des Pays de la Loire vous permettra lors de votre demande d'accueil de réaliser un stage clé en main en réservant :

- les installations sportives municipales ou d'établissements scolaires à proximité selon votre planning,
- les moyens de déplacement,
- l'organisation de rencontres sportives amicales avec les clubs locaux,
- les activités de loisirs ou les sorties.

D'autres prestations sont accessibles durant votre séjour :

- **Cafétéria ouverte de 8h30 à 17h30** pouvant vous servir thé, café, chocolat chaud, soda, jus de fruits, cacolac, barres chocolatées, fruits secs... Après 17h30, renseignez-vous auprès de l'équipe des Conseillers de séjour à l'accueil, ils pourront vous servir.
- **Salle de détente** ouverte en permanence avec télévision écran plat avec CanalSat et Canal+, jeux de société, baby-foot, livres.
- **Salle de musculation** pour votre préparation physique.
- Cyberspace (merci de respecter la charte internet, consultable sur demande) et **surtout un accès gratuit et illimité au wifi** sur l'ensemble de l'établissement (demander les codes d'accès à l'accueil).



NOS TARIFS**

Location de salles

Nom	Capacité	Description	Tarif plein	Tarif réduit *
Location de salles classiques				
salle de cours (avec WIFI)	25 personnes en U	1/2 journée	61,00 €	40,50 €
	30 personnes en écolier	journée	112,00 €	81,00 €
salle de réunion	8 personnes à 12 personnes.	1/2 journée	30,50 €	21,00 €
		journée	56,00 €	41,00 €
Outils multimédia				
WIFI + Video-projecteurs		Avec la location de salle	Gratuit	Gratuit
Photocopie	A4 noir et blanc		0,10 €	
	A4 couleur		0,30 €	
	A3 noir et blanc		0,20 €	
	A3 couleur		0,60 €	
PC portables	prix	journée	7,00 €	5,00 €

Location de chambres

		Tarif plein	Tarif réduit*
Nuitée	Nuit + petit déjeuner	32,30 €	27,30 €
Demi-pension	Nuit + petit déjeuner + déjeuner ou dîner	40,50 €	35,40 €
Pension complète	Nuit + petit déjeuner + déjeuner + dîner	48,50 €	40,40 €
Stagiaire du CREPS	Nuit + Petit-déjeuner (Formation organisée par le CREPS)	21,20 €	

* Tarif réduit pour les associations

**Tarifs applicables à partir du 1er Septembre 2017

NOS TARIFS**

Cafétéria

Boissons chaudes

Café	1,10 €
Décaféiné	1,20 €
Grand café	1,30 €
Chocolat	1,50 €
Thé	1,20 €
Cappucino	1,50 €
Chantilly	0,20 €

Boissons froides

Jus de fruit (individuel)	1,20 €
Jus de fruit (litre)	3,00 €
Eau minérale	0,80 €
Divers canettes	1,20 €

Boissons alcoolisées

Kir	1,50 €
Kir royal, flûte crément	2,00 €
Flûte Champagne	2,50 €
Verre de Muscadet, Rosé ou Rouge	1,10 €
bouteille de vin rouge, rosé ou muscadet	6,50 €
Côteaux du Layon, Malvoisie, Crément (bouteille)	8,50 €
Champagne (bouteille)	13,00 €

A usage strictement réservé aux adultes et avec un repas. L'abus d'alcool est dangereux pour la santé, à consommer avec modération

Pause gourmande

Boîte pour pause café	6,00 €
Madeleines, cakes	0,50 €
Barres chocolatées (Mars, twix, M&M's...)	0,90 €
Barres de céréales	0,60 €
Café + viennoiseries	2,50 €/personne

Restauration

	Tarif plein	Tarif réduit*
Déjeuner ou dîner	9,80 €	9,20 €
Stagiaire du CREPS	-	7,50 €
Repas amélioré servi à table	17,50 €	-
Buffet froid & chaud	13,00 €	-
Pique-Nique	8,00 €	7,50 €

**Tarifs applicables à partir du 1er Septembre 2017

LES AUTRES MISSIONS DU CREPS

Le CREPS est un Centre de Ressources à travers l'accueil mais aussi la recherche et l'innovation, le sport santé et principalement la mission haut-niveau et la mission de formation aux métiers du sport et de l'animation.

Le sport de haut niveau

Le CREPS des Pays de la Loire accueille tous les ans 80 sportifs internes, inscrits dans des structures sportives reconnues dans les Projets de Performance Fédéraux (PPF) et validées par le Ministère des sports en charge.

Ces structures sportives sont de plusieurs types :

- **Pôle France**
- **Pôle France jeune**
- **Pôle Espoir**
- **Centre de formations agréé**



A ces structures s'ajoutent également des centres régionaux et des centres de formation de clubs.

Les athlètes bénéficient d'aménagements scolaires et d'un accompagnement éducatif de haute qualité.

Comment intégrer une structure sportive implantée au CREPS des Pays de la Loire ?

Le recrutement relève de la responsabilité des coordinateurs sportifs de chaque structure (en accord avec le Président de la Ligue régionale et le Directeur Technique National de la Fédération).



LES AUTRES MISSIONS DU CREPS

Les formations aux métiers du sport et de l'animation

Avec près de 800 stagiaires inscrits par an et plus de 80% de réussite aux examens, le CREPS des Pays de la Loire est le 1^{er} opérateur régional dans les métiers du sport.

BPJEPS (niveau IV)

- Sports collectifs avec 6 mentions
- Activités Aquatiques et de la Natation (et préqualification)
- Judo Jujitsu
- Activités nautiques : Voile, Char à Voile, Canoë-kayak et Surf
- Activités équestres : équitation, western (et préqualification)
- Activités Physiques pour Tous (APT)
- Activités Physiques pour Tous et Loisirs Tous Publics (APT / LTP)
- Activités de la Forme - en Mayenne et Loire Atlantique
- Animation sociale
- Escrime

DEJEPS (niveau III)

Activités équestres, Judo, Tennis de Table et Animation sociale

Autres formations

CS Croisière, Stand-up Paddle, Préformations BPJEPS Nautiques, Apnée, Aquagym, Public handicapé moteur en milieu aquatique, éveil aquatique du jeune enfant, CQP Moniteur arts martiaux, PSC 1, BNSSA et 5 CAEP MNS (44, 49, 85, 72 et 53).

Accompagnement à la validation des acquis de l'expérience - VAE

Charte qualité

Le CREPS des Pays de la Loire est signataire de la Charte qualité du « Réseau national des établissements de formation » mise en oeuvre par le ministère en charge des Sports concernant les formations diplômantes organisées par ses établissements de formation (CREPS et Écoles nationales).

Pour plus d'informations consultez notre plaquette formation ou notre site internet :

www.creps-pdl.sports.gouv.fr

LES CENTRES ASSOCIÉS

Dans le cadre de la loi de décentralisation, le CREPS des Pays de la Loire devient l'opérateur de l'Animation Territoriale en Pays de la Loire, missionné par le Conseil Régional des Pays de la Loire et la Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale.

Le CREPS des Pays de la Loire est conventionné avec 7 centres associés repartis sur l'ensemble du territoire régional.



Centre de stages Jean Maurel
La Baulle (44)



Ethic Etapes du Lac de Maine
Angers (49)



Centre Sports et Loisirs
La Roche-sur-Yon (85)



CREF
Laval (53)



CRT Saint-Sébastien-sur-Loire
(44)



CFSR, Les Rives de Sablé
Sablé-sur-Sarthe (72)



ISO
Les Sables d'Olonne (85)

LOCALISATION DU CREPS

Le CREPS des Pays de la Loire dans une ville d'exception : Nantes

Situé dans le quartier résidentiel de Doulon, le **Centre de Ressources, d'Expertise et de Performance Sportive** des Pays de la Loire est implanté au cœur du Parc de Broussais, un véritable havre de paix au sein de la cité nantaise.

A seulement 10 minutes de la gare et du centre-ville, grâce à la ligne de tramway toute proche (Ligne 1 - Arrêts Doulon), vous pourrez facilement profiter des activités nantaises en résidant au CREPS des Pays de la Loire.

De même la proximité du périphérique et de l'A11 vous donnera la possibilité de circuler aisément dans la région.



NANTES... UNE DÉCOUVERTE

Nantes est une ville de caractère qui a su mettre en valeur tout son patrimoine historique :

- Le château des Ducs de Bretagne
- Le passage Pommeraye
- La cathédrale Saint Pierre & Saint Paul
- Le mémorial de l'abolition de l'esclavage

mais qui a su créer des animations innovantes telles que :

- Le jardin des plantes
- Les machines de l'île
- Le musée d'histoire naturelle
- Le musée des Beaux Arts
- Etc...



RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Tout usager du CREPS est tenu de respecter le présent règlement intérieur, sous peine de sanctions : personnels, stagiaires, sportifs, membres d'association, encadrants divers, public « hôtes de passage », etc...

1) SECURITE DES PERSONNES ET DES BIENS :

1.1. Tabac, alcool, produits illicites et dangereux

Tous les locaux des bâtiments du CREPS, qu'ils soient à usage collectif ou individuel sont entièrement non-fumeur. Les personnels et usagers ne doivent introduire aucune boisson alcoolisée ni substance ni objet illicites ou dangereux dans l'enceinte du CREPS. La cafétéria et le restaurant proposent des apéritifs légers ou des vins aux adultes, à consommer sur place. La vente d'alcool (comme l'offre gratuite d'alcool) est interdite à tous les mineurs.

1.2. Sécurité incendie

Il est formellement interdit d'utiliser tout appareil à résistance électrique ou à flamme, ainsi que des bougies dans les locaux du CREPS (bureaux, salles de formation, chambres). L'utilisation de bouilloires, cafetière, radiateurs électriques est soumise à l'appréciation du CHSCT.

Il existe deux systèmes de détection incendie au CREPS : une alarme dans le bâtiment Formation (indépendante) et une alarme avec détecteurs dans tous les locaux dans le bâtiment Hébergement. En cas de déclenchement des sirènes d'incendie, il convient de se référer aux consignes de sécurité affichées. Le point de rassemblement est au milieu du square devant la Place Gabriel Trarieux.

1.3. Protection contre le vol et assurances

Protection des locaux :

Le CREPS, implanté en cœur de ville et très ouvert sur l'extérieur, ne peut assurer une protection totale contre le vol. Un système d'alarme anti intrusion est en place sur les trois bâtiments et le local vélo. Cela implique la nécessité du respect des horaires de fermeture des différents bâtiments. Ces horaires sont communiqués aux usagers en fonction des locaux utilisés. Les hôtes de passage adultes recevront un badge permettant de désactiver l'alarme en cas de retour tardif. Ils devront la réactiver une fois rentrés dans le bâtiment.

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Chacun doit se sentir responsable de la protection de ses propres affaires et du matériel collectif. Nul ne doit hésiter à signaler aux personnes chargées de l'accueil et de la sécurité (direction, cadre de permanence) tout individu dont la présence au sein de l'établissement ne semble pas légitime.

Il est fortement déconseillé de conserver dans le CREPS argent ou objets de valeur. En aucun cas le CREPS ne saurait être tenu pour responsable des vols commis à l'intérieur de l'établissement.

Assurances :

Le CREPS souscrit auprès de la MAIF un contrat d'assurance en responsabilité civile visant à couvrir tous les risques d'accident dont la responsabilité pourrait lui être imputée. Il est exigé de tout usager particulier ou organismes dont ils dépendent (associations, club...) accueillis au CREPS de fournir une attestation d'assurance en responsabilité civile visant les dommages qui pourraient être causés à des tiers. Il est fortement conseillé de souscrire une assurance dite « de personne » destinée à couvrir tous les dommages qu'un membre du groupe se cause à lui-même ou qu'il subirait en l'absence de tiers responsable.

1.4. Respect des personnes (laïcité, discrimination, violences physiques ou verbales)

En tant que membre de l'établissement, vous êtes le garant de ses valeurs tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de celui-ci. Parmi ces valeurs : le respect de l'intégrité et de la dignité de chacun (personnel, camarade).

A ce titre, tout comportement qui s'inscrit en contradiction avec les valeurs défendues par l'établissement et parce qu'il peut engendrer de graves conséquences physiques et/ou morale pour la ou les personnes qui en sont victimes, fait l'objet, si les faits sont avérés, d'une sanction prise par le chef d'établissement, après consultation si nécessaire du conseil de discipline.

Tous les usagers du CREPS s'engagent à respecter les principes suivants :

- La laïcité : pas de signes religieux ostentatoires, qui constituent en eux-mêmes des éléments de prosélytisme ou de discrimination.
- La tolérance et le respect d'autrui dans ses différences : pas de discriminations liées au sexe, à des caractéristiques physiques ou mentales, à la religion ; attitude correcte envers les personnels de l'établissement et les autres usagers, respect des consignes données.

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

A contrario, les comportements répréhensibles et interdits sont les suivants :

- Tout comportement constitutif de violence verbale (injure, diffamation) ou physique à caractère raciste, homophobe ou sexiste ;
- Tout comportement constitutif de violences à caractère sexuel ;
- Toute pratique de bizutage présentée parfois comme un rite initiatique permettant d'établir une solidarité entre les différentes promotions d'élèves ou d'étudiants. Il s'agit en réalité d'une série de contraintes agressives imposées aux nouveaux ; sa pratique peut engendrer des traumatismes graves. Le bizutage est contraire au plus élémentaire respect de la personne.

Dans l'enceinte de l'établissement, la vie en collectivité impose également le port de tenues convenables et adaptées à chaque lieu et activité.

Toute nuisance sonore est à proscrire dans les locaux et dans le parc, en particulier après 22 heures où le silence nécessaire au repos de chacun devra être assuré.

1.5. Respect des locaux et des matériels

Tout usager s'engage à prendre soin des locaux et des biens publics ou privés, et à respecter la propreté des lieux tant à l'intérieur qu'à l'extérieur.

Il est interdit de déménager mobilier et matériel sans autorisation préalable. Le rangement du matériel est l'affaire de tous dans tous les locaux. L'attention de chacun facilite le travail des agents d'entretien.

1.6. Animaux domestiques

Pour des raisons d'hygiène et de salubrité, les animaux ne sont pas acceptés dans l'enceinte du CREPS, sauf autorisation très exceptionnelle.

2) UTILISATION DES LOCAUX ET MATERIELS DU CREPS

2.1. L'utilisation des locaux

L'utilisation de tous les locaux (chambres, locaux sanitaires, espaces collectifs) se fait dans le respect du travail de chacun. Tout usager doit laisser les locaux qu'il utilise dans l'état dans lequel il les a trouvés (propreté, rangement, aménagement).

Par mesure d'hygiène, il n'est pas autorisé de manger en dehors des locaux prévus à cet effet.

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Salle de musculation : l'utilisation en est réservée aux personnes majeures ou accompagnées d'un majeur. La clé est disponible à l'Accueil (cahier d'utilisation à remplir). Dans un souci d'hygiène, chaque usager doit apporter sa propre serviette. Un règlement spécifique à l'utilisation de cette salle y est affiché et doit être respecté.

Local deux-roues : il est réservé prioritairement aux vélos des internes mais peut être ouvert à des personnels, des stagiaires ou hôtes de passage. Une clé du local sera mise à disposition de l'utilisateur.

2.2. L'utilisation d'internet

Elle est possible selon deux modalités : ordinateurs en libre accès situés dans la salle Détente du Bâtiment Hébergement ou accès au wifi de l'établissement qui peut être donné à la demande. Cette utilisation implique le respect de la Charte Internet de l'établissement (document consultable sur le site et affiché en salle de Détente).

Le CREPS a configuré un système de filtrage sur ces postes pour interdire l'accès à des sites « inappropriés ».

2.3. L'utilisation des matériels audiovisuels (vidéo et rétro projecteurs)

Le matériel audiovisuel est pris et rapporté à l'accueil. Chaque entrée et sortie fait l'objet d'une inscription sur un tableau informatique prévu à cet effet. L'utilisation de la télévision (salle de Détente) est ouverte mais doit se faire dans le respect du matériel et de chacun.

2.4. Règle générale concernant le matériel

Tout incident ou défaut constatés sur un matériel (mobilier, matériel informatique, immobilier) doit être signalé auprès de l'accueil dans les plus brefs délais. En cas de perte de matériel et de fourniture mis à disposition par le CREPS ou de dégradation excédant l'usure normale qui résulte de leur usage raisonnable, leur remplacement ou leur réparation seront facturés au prix coûtant.

3) ÉCONOMIES D'ÉNERGIE ET DEVELOPPEMENT DURABLE

On entend par économies d'énergie toutes les actions entreprises pour réduire les consommations d'énergie mais aussi toutes les actions qui permettent de consommer l'énergie de façon optimale. Cela implique le respect de certaines règles.

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

- Chauffage : Baisser la température du chauffage lorsque l'on quitte une pièce; adapter celle-ci aux normes recommandées (19° maximum en hiver); fermer portes et fenêtres surtout lorsque le chauffage fonctionne.
- Eau : Limiter les consommations d'eau en privilégiant les douches rapides et en signalant toute fuite à l'accueil.
- Électricité : Éteindre les éclairages ou appareils non utilisés et signaler tout dysfonctionnement au service accueil.
- Protection de l'environnement : Le CREPS est installé dans un jardin public. C'est un espace partagé. Il convient d'emprunter les allées et de ne pas piétiner les pelouses. Les papiers et ordures doivent être jetés dans les corbeilles prévues à cet effet.
- Tri sélectif : Il est en application au CREPS dans tous les locaux : déchets recyclables (poubelles jaunes), verre (regroupés à la cafétéria), autres déchets (poubelles grises). Il existe également une collecte sélective papier- carton dans chaque bâtiment (container vert, pris en charge par l'association Arbres). Tous les usagers sont tenus de jeter leurs déchets en appliquant ce tri.

4) STATIONNEMENT

Le stationnement dans le CREPS est limité et réservé, selon l'ordre de priorité suivant :

- Véhicules de service de l'établissement
- Véhicule d'entreprises venant effectuer des travaux
- Véhicules des personnels
- Véhicules des autres usagers dans la limite des places restantes.

Les véhicules de livraison se garent, temporairement, dans l'allée devant le bâtiment hébergement.

Le stationnement des véhicules doit se faire exclusivement sur les parkings indiqués et en respectant les emplacements réservés, notamment la place « Handicapé » devant le Bâtiment Formation et les places « Pôles » derrière le Bâtiment Hébergement. Les véhicules gênant le service ou la sécurité seront avisés et si nécessaire déplacés ou enlevés.

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Le CREPS n'assume aucune responsabilité sur les dommages causés sur ou par les véhicules en circulation ou en stationnement dans le CREPS, hormis les véhicules de l'établissement.

5) RESTAURATION

Pour se restaurer, les usagers ont à leur disposition :

- Des repas préparés sur place par une société de restauration, sous forme d'un self-service accessible avec une carte (gestion à l'Accueil).
- Des espaces pour consommer des repas apportés : la cafétéria et exceptionnellement et sur demande, dans un réfectoire. Dans ce cas les déchets divers devront impérativement être déposés dans les poubelles prévues à cet effet et les tables devront être nettoyées.

Le restaurant en self-service :

L'accès au self est conditionné par le passage d'une carte (personnelle ou collective) au distributeur de plateaux. Les tarifs des différents repas sont fixés par le Conseil d'Administration du CREPS et révisés annuellement.

L'utilisation des appareils mis à disposition (grille-pain, four à micro-ondes, cafetière) se fait dans le respect des besoins de chacun (et chacun à son tour) et du matériel.

6) OBLIGATIONS PARTICULIERES DU RESPONSABLE DE STAGE

Le responsable de stage prend contact avec le service Accueil dès l'arrivée du groupe au CREPS et à son départ. A son arrivée, il doit compléter la liste nominative des membres du groupe.

Il est responsable du comportement des membres de son groupe et doit notamment assurer l'encadrement des mineurs. Il est tenu de faire respecter le règlement intérieur qui lui est remis à l'arrivée par le service Accueil.



LES SYSTÈMES D'ALARME

Pour votre sécurité et celle des internes, le CREPS des Pays de la Loire est équipé de trois systèmes d'alarme :

Une **alarme anti-incendie** : en cas de déclenchement, merci de suivre les consignes de sécurité affichées dans votre chambre.

Une **alarme sur les issues de secours** : merci de ne pas sortir par ces portes sauf en cas d'incendie.

Une **alarme anti-intrusion** : mise en route à partir de 23h.

Pour cette dernière, un badge vous sera remis avec votre carte de chambre. Ce badge est destiné à manipuler l'alarme anti-intrusion si vous revenez en dehors des heures d'ouverture.

UTILISATION DU BADGE :

Vous allez entrer avec votre carte. Vous allez voir le système lumineux qui vous indiquera que l'alarme est branchée.

Dirigez-vous vers le clavier tout de suite à droite sur le mur en entrant.

1) Passer une fois le badge devant le clavier, même fermé : **désactivation de l'alarme**. Vous avez 30 secondes (temporisation) entre le moment où vous entrez et celui où l'alarme se déclenchera.

2) Assurez-vous que la porte est bien fermée et passer à nouveau 3 fois le badge devant le clavier pour **réarmer le système**, et dirigez-vous vers les escaliers.

Attention : vous ne pourrez que vous rendre dans votre chambre, les alarmes des ailes « cuisine » et « cafétéria » restent branchées.

3) En cas de difficulté, vous pouvez appeler les surveillants (06 24 98 06 59).

Merci de veiller à rendre votre badge en même temps
que vos cartes de chambre et de restauration à votre départ.

Le cas échéant, IL VOUS SERA FACTURE 17,54 € SUPPLÉMENTAIRES.

NUMÉROS UTILES

Centre de Ressource, d'Expertises et de Performance Sportive

Tél : 02 28 23 69 23 - Fax : 02 28 23 69 29

Site internet : creps-pdl.sports.gouv.fr

Mail : accueil@creps-pdl.sports.gouv.fr

Conseillers de séjour : 06 24 98 06 59

SANTÉ : **SAMU : 15 ou SAMU 44 : 02 40 08 22 22**
N° Urgence européennes : 112

Médecin référent du CREPS	
Docteur Catherine GASTINEAU 113 bd Auguste PENEAU, NANTES	02 40 14 40 02
Laboratoire d'analyses médicales	
AZbio, 48 Boulevard Ernest Dalby, Nantes	02 40 49 03 00
SOS médecin	02 40 50 30 30
Ambulances Atlantic	02 40 74 33 38
Cabinet d'infirmières Toutes Aides	06 83 61 36 70
Dentiste d'urgence	02 40 49 64 12

SÉCURITÉ : **URGENCES : Pompiers : 18 - Police secours : 17**

Commissariat de police	
6 place Waldeck-Rousseau, NANTES	02 53 46 70 00
La Beaujoire	02 40 35 07 00

DIVERS :

Allo taxis	02 40 69 22 22
Aéroport Nantes Atlantique	02 40 84 80 00
SNCF	36 35
Renseignements téléphoniques	118 710
Préfecture de Nantes	02 40 41 20 20
Mairie de Nantes	02 40 41 90 00
Office de tourisme de Nantes	0 892 464 044 (0,35€/min) nantes-tourisme.com



Centre de Ressources, d'Expertise et de Performance Sportive
4 Place Gabriel Trarieux CS 21925 - 44 319 NANTES CEDEX 3

creps-pdl.sports.gouv.fr

[@creps.pdl](https://www.facebook.com/creps.pdl)

Formation : cr044@creps-pdl.sports.gouv.fr

Hébergement : accueil@creps-pdl.sports.gouv.fr

Tél : 02 28 23 69 23 - **Fax :** 02 28 23 69 29